

Thème 5 – Les Français et la République

Question 2 – La République et les évolutions de la société française

Cours 3

La place des femmes dans la vie politique et sociale en France au XX^e siècle

I La situation politique et sociale des femmes au début du XX^e siècle

1. Des femmes mineures, sous l'autorité du mari ou du père

- Au début du XX^e siècle, les femmes sont toujours sous la tutelle de leur mari, ou de leur père si elles sont célibataires. Le Code civil de 1804, qui consacre l'incapacité juridique de la femme, est encore en vigueur : les femmes sont donc interdites d'accès aux lycées et dans les Universités, elles ne peuvent signer un contrat ni gérer des biens, travailler sans l'autorisation de leur mari, voyager sans autorisation, etc.
- Le code pénal de 1810 punit en outre l'adultère par une peine de prison, fait du devoir conjugal une obligation (il n'y a pas de viol entre époux) et réprime durement l'avortement. Ni la II^e République (1848), ni même la III^e - au moins dans ses deux premières décennies - ne changent cette situation et il n'est pas question, pour ces deux régimes, de songer à accorder des droits civiques aux femmes.
- Le clergé entend les maintenir dans cette condition inférieure au nom d'une certaine conception de la société. Paradoxalement, c'est parce qu'elles sont censées être influencées par l'Eglise que de nombreux républicains excluent de leur ouvrir un accès à la sphère publique.

2. Des femmes confinées à l'espace domestique et exclues de la citoyenneté

- " Séduire et être mère, c'est pour cela qu'est faite la femme " : cette déclaration du sénateur Alexandre Bérard en 1919 reflète l'opinion de l'immense majorité des hommes au début du siècle. Les femmes sont exclues de l'exercice de la citoyenneté au motif qu'elles ne peuvent pas comprendre les enjeux politiques, qu'elles sont guidées par leurs émotions, qu'elles sont sous l'influence du clergé et qu'elles ne sont pas faites, de façon générale, pour le combat politique.
- Les lois Ferry de 1882 ont rendu l'école primaire obligatoire pour les jeunes filles âgées de 6 à 13 ans, mais en dehors des matières générales, elles ne bénéficient pas du même enseignement que les garçons : on leur apprend les travaux domestiques, la cuisine, etc. Dans l'enseignement secondaire, elles ne sont qu'une petite minorité à être scolarisées au début du siècle.
- Si elles sont plus nombreuses à être salariées avec l'industrialisation, l'urbanisation et qu'elles travaillent dans les campagnes, leur salaire est le plus souvent considéré comme un simple revenu d'appoint dans la famille - même si elles obtiennent le droit d'en disposer en 1907. Par ailleurs, elles ne sont que 3

3. Les premiers mouvements féministes

- Les premières féministes radicales apparaissent en France dès le début du siècle : ainsi, Madeleine Pelletier, médecin-psychiatre, militante d'extrême gauche, importe les stratégies du suffragisme anglo-saxon. Elle prône la contraception et pratique l'avortement.

Favorable à une " masculinisation " des femmes, elle s'habille en homme et encourage la chasteté chez les militantes - afin d'échapper à la domination masculine dans la sexualité. Son amie Arria Ly (Joséphine Godon) se présente aux élections législatives avec un programme demandant la réforme de l'adultère et l'abolition de la réglementation de la prostitution.

- Mais les travaux récents ont montré que la plupart des premières féministes ont des revendications modérées : elles réclament le droit de vote au nom de leur mission de mère (et non pour revendiquer l'égalité des sexes), ne revendiquent pas la contraception et se présentent plutôt comme un élément modérateur dans la société - la femme contre la guerre, contre le fléau de l'alcoolisme, etc.
- C'est par exemple le cas de l'UFSF (Union française pour le suffrage des femmes), des associations de femmes catholiques ou de la Ligue patriotique des femmes françaises fondée durant l'affaire Dreyfus. Certains de ces mouvements bénéficient de l'appui - modéré - d'une partie des républicains et de la gauche en particulier.

II Le combat pour l'égalité jusqu'en 1945

1. Le tournant de la Première Guerre mondiale ?

- Pendant le conflit, les femmes sont appelées à remplacer les hommes partis au front dans les champs et dans les usines (les "munitionnettes"). Elles sont également employées dans les hôpitaux et dans l'assistance sanitaire auprès des enfants. Dans les foyers, elles prennent les responsabilités dévolues traditionnellement aux hommes, comme la gestion du budget par exemple. Au début de 1918, le personnel féminin dans le commerce et l'industrie dépasse de 20% son niveau d'avant-guerre.
- Mais ce que l'on présente généralement comme un tournant est pour la plupart des femmes un retour à la normale et aux valeurs traditionnelles d'avant 1914. La majorité des femmes sont rappelées à leur rôle d'épouses et de mères, d'autant plus que la saignée démographique entraîne les lois natalistes de 1920 et 1923 qui pénalisent toute propagande pour la contraception et punissent l'avortement de la peine de mort.
- Toutefois, une minorité des femmes accède à une certaine émancipation : plus de 600 000 veuves de guerre deviennent de facto chefs de famille et un grand nombre de femmes restées célibataires à cause du déséquilibre du sex ratio se comportent en égales des hommes. Le roman de Victor Margueritte, *La Garçonne* (1922), fait scandale avec son portrait d'une jeune femme décidant de vivre une vie sexuelle libérée de toute contrainte. Toutefois, la mode des cheveux courts, des pantalons et de la cigarette ne concerne en fait qu'une minorité des femmes appartenant à une élite sociale.

2. Les mouvements d'émancipation des femmes se renforcent

- Alors que les femmes obtiennent le droit de vote en Allemagne, en URSS et au Royaume-Uni en 1918-1919, ce droit est refusé aux femmes françaises par le Sénat en 1919. Dans les années 1920, les mouvements réclamant le droit de vote pour les femmes prennent de l'ampleur.
- Dans les années 1930, Louise Weiss et son association "La femme nouvelle" multiplient les manifestations en faveur du droit de vote des femmes. Les militantes utilisent les méthodes des "suffragettes", comme l'intervention lors de la finale de la coupe de France de football, l'interpellation des députés ou des sénateurs, la distribution de tracts, etc.
- La plupart de ces mouvements, qui restent tout de même marginaux parmi la population des femmes françaises, entraîne la plupart du temps l'amusement ou le mépris

des hommes politiques et des hommes en général. Toutefois, certaines personnalités d'importance soutiennent ce mouvement, comme le ministre des Affaires étrangères Aristide Briand.

3. Les premiers succès

- La scolarisation des jeunes filles continue d'augmenter. Elles sont moins nombreuses à accéder à l'enseignement secondaire que les garçons - et moins encore à poursuivre des études supérieures -, mais on constate des progrès dans ce domaine. D'ailleurs, en 1924, les programmes scolaires jusqu'au baccalauréat sont alignés sur ceux des garçons.
- Dans le domaine politique, on peut également observer certaines avancées. Ainsi, en 1936, Léon Blum nomme trois femmes dans son gouvernement de Front populaire - mais le projet de Blum d'octroyer le droit de vote aux femmes est rejeté par le Sénat. Toutefois, elles n'occupent pas de ministère important et sont reléguées à des postes secondaires : Suzanne Lacore est sous-secrétaire d'Etat chargée de la protection de l'enfance, Irène Joliot-Curie est à la recherche scientifique et Cécile Brunschvicg, présidente de l'UFSF, est sous-secrétaire d'Etat à l'Education nationale.
- C'est pendant la Résistance que le rôle des femmes s'affirme : elles représentent de 20 à 30% des effectifs des réseaux de Résistance. En 1942, de Gaulle déclare qu'une fois le territoire libéré, les femmes comme les hommes éliront l'Assemblée nationale, alors que par opposition, le régime de Vichy impose une conception réactionnaire de la place de la femme dans la société. Si le programme du CNR demeure curieusement silencieux sur ce point, le général de Gaulle et le GPRF leur accorde de droit de vote et d'éligibilité (21 avril 1944).

III Une lente émancipation depuis 1945

1. La conquête des droits politiques

- Une fois l'égalité obtenue en termes de droit de vote et d'éligibilité, le débat se porte sur la parité hommes-femmes dans la vie politique. Le préambule de la constitution de 1946 et celle de 1958 entérinent le principe d'égalité, mais le débat se porte ensuite sur la parité. Les femmes sont en effet sous-représentées dans le domaine politique, malgré l'évolution des mœurs et celle de la législation. Dans ce domaine, les progrès sont lents.
- La loi de 2000 sur la parité en politique et la modification de 2008 de la Constitution qui établit que la loi favorise l'accès des femmes aux mandats électoraux et aux fonctions électives ne suffisent pas. Tous les partis politiques - ou presque - prônent la parité sur les listes électorales et les gouvernements sont formés de plus en plus selon une stricte parité, mais en réalité, les femmes obtiennent peu de postes régaliens.
- Elles ne représentent que 15% des maires des communes françaises et 35% des conseils municipaux. Au niveau des conseils régionaux, le chiffre est plus élevé (plus de 48%) mais à l'échelon national, il chute à 18,5% à l'Assemblée nationale et à 21% environ au Sénat. La loi sur la parité fait également débat : faut-il que les femmes bénéficient d'un traitement particulier assuré par la loi pour assurer leur représentation dans la vie politique ? Beaucoup pense que cela est nécessaire pour changer les mentalités, mais d'autres, comme la féministe Elisabeth Badinter, soulignent que les femmes " doivent être choisies pour leur compétence plutôt que pour leur sexe ".

2. Les femmes dans la population active

- L'un des phénomènes les plus importants de l'après-guerre est l'augmentation de la proportion de femmes dans la population active (avec 13,3 millions d'actives pour 14,7

millions d'hommes, on approche de la parité). Certains métiers sont plus " féminisés " que d'autres : les femmes sont massivement représentées dans les fonctions tertiaires d'assistantes maternelles, d'employées administratives, dans l'enseignement, etc. Elles sont en revanche sous-représentées chez les ingénieurs et les chefs d'entreprises, malgré certains parcours emblématiques.

- Les filles réussissent mieux que les garçons à l'école. En 1964, pour la première fois, le nombre de bachelières surclasse celui de bacheliers. Pourtant, lorsque l'on aborde les études supérieures - en particulier dans les voies scientifiques - le nombre de garçons continue de l'emporter. Les préjugés et le fait que les jeunes femmes sacrifient encore leurs études pour se consacrer aux enfants font partie des explications de ce phénomène.
- Malgré le texte des lois de 1981 et 1983 (loi Roudy) interdisant toute forme de discrimination entre les hommes et les femmes au travail, l'émancipation professionnelle est en partie acquise mais les inégalités subsistent. Aujourd'hui, à diplôme et qualification égale, le salaire moyen des femmes reste de 15% inférieur à celui des hommes dans les entreprises. La loi de 2006 sur le devoir d'égalité salariale entre les hommes et les femmes ne se traduit pas dans les faits.

3. La place des femmes dans la famille

- Dès l'après-guerre, le mouvement des femmes reprend pour leur émancipation. Le Deuxième Sexe de Simone de Beauvoir conteste dès 1949 la place des femmes dans la société. Les mouvements féministes comme le Mouvement de libération des femmes (MLF) s'inscrivent dans la lignée du Women's Lib aux Etats-Unis. Les femmes font entendre leur voix dans les manifestations de mai 1968 mais le mouvement féministe émerge vraiment dans les années 1970. Les revendications des femmes ne concernent pas seulement l'égalité salariale ni une place plus importante dans la représentation politique.
- " Mon corps m'appartient ", " Un bébé si je veux ", autant de slogans qui montrent que les femmes entendent occuper une place différente au sein de la cellule familiale. Les lois de la République suivent ce mouvement : en 1967, la loi Neuwirth légalise la contraception et en 1975, la loi Veil autorise l'IVG, qui est remboursé par la Sécurité sociale à partir de 1982 (et autorisé par voie médicamenteuse depuis 2004).
- Toutefois, toutes les enquêtes montrent que si les femmes ont gagné en autonomie, ce sont encore elles qui prennent massivement en charge les tâches ménagères au sein du foyer. Et le problème de la violence conjugale, pourtant punies par la loi, représentent encore aujourd'hui un réel problème de société. Au total, les femmes ont obtenu leur " émancipation physique " sans que les mentalités n'aient complètement changé.